

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS.

A Roanne :

Chez M. CHORGNON, imp., r. St-Ellisabeth.
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris.

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
 Chez MM. LEJOLIVET et C^o à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
 Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^o, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
6 mois, 6 fr.

Hors du département. . . 1 an, 12 fr.

Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Roanne, le 29 septembre 1855.

GUERRE D'ORIENT.

Le ministre de la guerre vient de recevoir les rapports suivants du maréchal commandant en chef l'armée d'Orient et du général commandant le génie :

Grand quartier général, à Sébastopol,
 le 11 septembre 1855.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par le plus prochain courrier, un rapport détaillé sur l'attaque qui nous a rendus maîtres de Sébastopol. Je ne puis aujourd'hui que vous retracer rapidement les principaux traits de ce grand fait de guerre.

Depuis le 16 août, jour de la bataille de la Tchernaïa, et malgré les avis répétés d'une nouvelle et plus formidable attaque de l'ennemi contre les positions que nous occupons sur cette rivière, tout se disposait pour livrer un assaut décisif contre Sébastopol lui-même. L'artillerie des attaques de droite commençait dès le 17 août un feu plus nourri contre Malakoff, le redan du Carénage, les défenses voisines et la rade, afin de permettre au génie d'établir des logements rapprochés de la place, d'où les troupes pussent se lancer promptement sur l'enceinte. Le génie préparait en outre ses engins de franchissement et d'escalade, et toutes nos batteries de la gauche ouvraient, le 5 septembre, un feu très-violent contre la ville. De leur côté, les Anglais battaient vivement le grand Redan et son réduit qu'ils devaient attaquer.

Tout étant prêt, je résolus, de concert avec le général Simpson, de faire donner l'assaut le 8 septembre, à l'heure de midi.

La division Mac-Mahon devait enlever l'ouvrage de Malakoff ; la division Dulac devait se lancer contre le redan du Carénage, et, au centre, la division La Motterouge devait marcher contre la courtine qui réunit ces deux points extrêmes. J'avais donné au général Bosquet, en outre de ces troupes, la division de la garde du général Mellinet, pour appuyer ces trois premières divisions. Voilà pour la droite.

Au centre, les Anglais devaient attaquer le grand Redan en l'escaladant par son saillant.

A la gauche, le 1^{er} corps auquel le général de la Marmora avait bien voulu adjoindre une brigade sarde, ayant en tête la division Levaillant, devait pénétrer par le bastion central dans l'intérieur de la ville et tourner ensuite par le bastion du Mât pour s'y loger également. Le général de Salles avait pour instruction de ne poursuivre son attaque qu'autant que les circonstances le permettraient.

De plus, les flottes des amiraux Lyons et Bruat devaient opérer une puissante diversion en tirant contre la Quarantaine, la rade et les fronts maritimes de la forteresse. Mais l'état de la mer, tourmentée par un violent vent du nord-ouest, était tel, que ni les vaisseaux ni les frégates n'ont pu quitter leur mouillage. Cependant les bombardes anglaises et françaises ont pu s'engager ; elles ont tiré d'une manière remarquable, et nous ont été d'un grand secours.

A midi juste, les divisions Mac-Mahon, La Motterouge et Dulac, électrisées par leurs chefs, s'élançant contre Malakoff, la courtine et le petit redan du Carénage. Après des difficultés de franchissement inouïes, et une lutte corps à corps des plus étonnantes, la division Mac-Mahon parvient à se loger dans la partie antérieure de Malakoff. L'ennemi faisait pleuvoir sur nos braves troupes une grêle de projectiles de toute nature ; le redan du Carénage surtout, battu par la Maison-en-Croix et les bateaux à vapeur, avait dû être évacué après son occupation ; mais la division La Motterouge tenait bon sur une partie de la courtine, et la division Mac-Mahon gagnait du terrain dans Malakoff, où le général Bosquet dirigeait incessamment les réserves dont je pressais l'arrivée.

Les autres attaques étaient subordonnées à celle de Malakoff, point capital des défenses de toute la place.

De la redoute Brancion, où j'étais établi, je jugeai que Malakoff resterait en notre pouvoir, et je donnai le signal convenu avec le général Simpson.

Aussitôt les Anglais se portèrent bravement contre le saillant du grand Redan ; ils parvinrent à s'y loger et luttèrent longtemps pour s'y maintenir ; mais accablés par les réserves rus-

ses, qui ne cessèrent de s'avancer, et par un feu violent d'artillerie, ils durent se replier dans leurs parallèles.

Au même signal, le général de Salles avait fait attaquer le bastion Central. La division Levaillant avait commencé à s'y établir, ainsi que dans la lunette de droite, lorsque à un feu de mitraille excessif, succéda l'arrivée de renforts russes tellement considérables, que nos troupes, décimées par le feu, et dont les chefs étaient hors de combat, furent forcées de rentrer dans les places d'armes d'où elles étaient parties.

Convaincu que la prise de Malakoff devait décider du succès, j'empêchai le renouvellement des autres attaques, qui, en retenant l'armée ennemie sur tous les points de sa vaste enceinte, avaient déjà rempli leur principal objet ; et je concentrai toute mon attention sur la possession de Malakoff, dont le général de Mac-Mahon avait pu s'emparer complètement. Un moment de crise du reste se préparait.

Le général Bosquet venait d'être atteint par un gros éclat de bombe, et j'avais dû donner son commandement au général Dulac. Un magasin à poudre de la courtine voisine de Malakoff, venait de sauter, et m'avait fait appréhender les plus graves conséquences.

Les Russes, espérant profiter de cet accident, s'avancèrent en colonnes profondes et attaquèrent en trois colonnes le centre, la gauche et la droite de Malakoff. Mais des dispositions avaient pu déjà être prises à l'intérieur de l'ouvrage ; le général de Mac-Mahon disposait pour le défendre, de troupes intrépides que rien n'étonne, et, après des efforts désespérés, les Russes se virent contraints de battre en retraite. A partir de ce moment, ils renoncèrent à toute tentative offensive. Malakoff était à nous et ne pouvait pas nous être enlevé. Il était 4 heures et demie.

Des mesures furent prises aussitôt pour nous mettre en état de repousser l'ennemi, s'il tentait contre nous une attaque nocturne. Mais nous fûmes bientôt tirés d'incertitude. Dès que la nuit commença, des incendies se propagèrent de tous côtés : des mines faisaient explosion, des magasins à poudre sautaient dans les airs ; le spectacle de Sébastopol en flammes, que toute l'armée contemplant, est un des tableaux les plus imposants et les plus sinistres qu'il ait pu présenter l'histoire des guerres. L'ennemi était en pleine évacuation ; elle s'est opérée pendant la nuit, à l'aide du pont établi entre les deux rives de la rade et à l'abri des explosions successives qui m'ont empêché de m'approcher de lui pour le harceler. Le 9 au matin, toute la partie sud de la ville était dégagée et en notre pouvoir.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir aux yeux de votre Excellence l'importance d'un pareil succès. Je n'ai pas besoin non plus de parler de cette brave armée, dont les vertus guerrières et le dévouement sont si bien appréciés par notre Empereur, et j'aurai, bien que le nombre en soit grand, à vous citer ceux qui se sont distingués parmi tant de valeureux soldats. Je ne puis encore le faire, mais je remplirai ce devoir dans une de mes plus prochaines dépêches.

Veuillez agréer, etc.

PELISSIER.

Extraits du rapport du général Niel, commandant le génie.

Aux attaques de la ville, nos cheminement étaient arrivés à 40 mètres du bastion Central (bastion n^o 5 des Russes) et à 50 mètres du bastion du Mât (bastion n^o 4).

Aux attaques du faubourg de Karabelnaïa, les Anglais, arrêtés par les difficultés du terrain et par le feu de l'artillerie ennemie, n'avaient pu arriver qu'à environ 200 mètres du saillant du grand Redan (bastion n^o 3), sur lequel se dirigeaient leurs cheminement.

Devant le front de Malakoff, nous étions arrivés jusqu'à 25 mètres de l'enceinte qui entoure la tour Malakoff, et nos cheminement nous portaient à la même distance du petit Redan du Carénage (bastion n^o 2). Ce beau résultat était dû à l'incontestable supériorité que notre artillerie avait prise sur celle de l'ennemi.

Les généraux en chef des armées alliées avaient arrêté les dispositions suivantes :

L'attaque générale de la place était fixée au 8 septembre à midi. Le 5 au matin, l'artillerie des attaques de la ville et celle des attaques anglaises, qui jusque là avaient ménagé leur feu, devaient le reprendre avec une grande vivacité.

Jamais canonnade semblable n'a été entendue : nous avions en batterie, dans les deux attaques, plus de 500 bouches à feu, les Anglais en avaient environ 200, et les Russes plus que nous.

Le feu de l'ennemi endommageait nos tranchées ; mais il nous faisait peu de mal. Le nôtre, malgré la grande étendue de la place, convergait sur elle, et il a dû faire éprouver de très grandes pertes à l'armée russe. Pendant les derniers jours qui ont précédé l'assaut, les travailleurs d'infanterie étaient principalement employés à agrandir les places d'armes les plus avancées, à élargir les défilés et à transporter sur place les moyens de passer les fossés.

Le but de tous nos efforts était la prise de l'ouvrage construit en arrière de la tour Malakoff. Cet ouvrage (redoute Korniloff des Russes), qui est une immense redoute, une sorte de citadelle en terre, occupe un mamelon qui domine tout l'intérieur du faubourg Karabelnaïa, prend de revers le Redan attaqué par les Anglais, et n'est qu'à 1,200 mètres du port du sud, sur lequel les Russes avaient construit un pont de radeaux devenu leur unique communication entre le faubourg et la ville. Le fort de Malakoff a 550 mètres de longueur et 150 mètres de largeur ; ses parapets ont plus de 6 mètres de relief au-dessus du sol, et en avant d'eux se trouve un fossé qui, devant nos attaques, a 6 mètres de profondeur et 7 de largeur. Il est armé de 62 pièces de divers calibres.

Dans la partie antérieure se trouve, enlevée par le parapet, la tour Malakoff, dont les Russes n'ont conservé que le rez-de-chaussée, qui est crénelé. A l'intérieur de l'ouvrage, les Russes ont élevé une multitude de traverses sous lesquelles sont d'excellents blindages, où la garnison trouvant des abris et des couchettes disposées de chaque côté sur deux rangs de hauteur. Un officier de génie russe, qui a été fait prisonnier, porte à 2,500 hommes la garnison du fort Malakoff dont j'ai cru devoir vous donner la description pour vous faire juger des difficultés que nos soldats avaient à surmonter.

Le front de Malakoff, qui a 4,000 mètres de longueur, est limité à notre gauche par le fort Malakoff, à notre droite par le Redan du Carénage. Ce dernier ouvrage, qui n'était au commencement du siège qu'un simple Redan, s'était transformé peu à peu en redoute fermée à la gorge et fortement armée. Les fronts extérieurs des deux redoutes de Malakoff et du Carénage étaient reliés par une courtine armée de 16 pièces, et, en arrière de cette enceinte, les Russes en élevaient une seconde qui réunissait les fronts de gorge des deux redoutes. Cette seconde enceinte, déjà en partie armée, n'avait pas encore de fossé présentant un obstacle sérieux.

Quant au fossé de la première courtine et du redan du Carénage, la nature rocheuse du sol avait empêché l'ennemi de le creuser partout également, et sur plusieurs points on pouvait le passer sans trop de difficulté. Pour franchir les fossés, qui avaient une grande profondeur, nous avions imaginé un système de ponts se jetant en moins d'une minute par une manœuvre ingénieuse à laquelle nos sapeurs et des soldats d'élite avaient été exercés ; ces ponts nous ont été très utiles.

L'artillerie française avait pris sur celle des Russes une si grande supériorité, qu'elle avait éteint presque tous les feux qui venaient directement nos attaques ; les embrasures comblées ne laissaient plus la crainte que nos colonnes fussent assaillies par la mitraille à la sortie des tranchées : les parapets étaient déformés, et une partie des terres avait roulé dans les fossés ; enfin, le fort de Malakoff avait reçu une si grande quantité de bombes envoyées par nos batteries et par celles des Anglais, que les pièces qui n'étaient pas vues directement avaient aussi leurs embrasures comblées, et que partout les terrassements avaient perdu leur forme primitive. Mais, en arrière des défenses situées en première ligne, les Russes avaient conservé beaucoup de pièces qu'on ne pouvait contre-battre qu'imparfaitement, et les colonnes de l'attaque Malakoff étaient exposées au feu des nombreuses batteries que les Russes avaient élevées au nord de la rade, et dont les coups, quoique tirés à grande distance, ne laissaient pas que d'être dangereux.

Vous savez, Monsieur le Maréchal, que dès mon arrivée devant Sébastopol, je n'ai pas hésité à penser que le véritable point d'attaque était la tour ou le mamelon de Malakoff, et que, cette opinion ayant été adoptée par le général

Canrobert, on entreprit les attaques de droite qui ont été exécutées par le 2^e corps.

Du côté de la ville, on s'est contenté d'étendre vers leur gauche les cheminement exécutés par le 1^{er} corps. Prenant les choses au point où elles se trouvaient lorsque l'assaut a été résolu, il n'est pas douteux que la possession du fort Malakoff amènerait un résultat décisif ; et, d'un autre côté, il était à présumer que si l'on échouait sur ce point, le succès obtenu ailleurs serait sans grandes conséquences. Cependant on ne pouvait pas attaquer une place si étendue par un seul point ; il fallait nécessairement maintenir dans les forces de l'ennemi la division qui résultait du grand développement de l'enceinte qu'il avait à défendre, et surtout lui donner de l'inquiétude sur la ville, où aboutit le pont par lequel il pouvait faire sa retraite.

C'est pour satisfaire à ces dernières considérations, c'est pour assurer le succès, tout en économisant le plus possible le sang de nos soldats dans la terrible lutte qui se préparait, que le général en chef décida qu'on donnerait d'abord l'assaut au front de Malakoff ; que si cette attaque, qui se ferait sous ses yeux, réussissait, à son signal les Anglais attaqueraient le Redan et le premier corps la ville, afin d'empêcher l'ennemi de venir concentrer tous ses efforts sur les troupes qui auraient pris possession du fort de Malakoff.

Le front de Malakoff devait être attaqué par trois colonnes : celle de gauche, commandée par le général de Mac-Mahon, se portant directement sur le fort Malakoff par le front qui nous faisait face et en le tournant un peu par la droite, avait pour mission de s'en emparer et d'y tenir à tout prix ; celle de droite, division Dulac, devait marcher sur le redan du Carénage, l'occuper et détacher une brigade sur sa gauche pour tourner la seconde enceinte ; enfin celle du centre, division La Motterouge, partant de la sixième parallèle, ayant plus de chemin à parcourir, et arrivant un peu plus tard, devait enlever sa courtine, se porter ensuite sur la seconde enceinte, et envoyer une de ses brigades à l'aide de la première colonne, si celle-ci ne s'était pas encore emparée du fort Malakoff.

L'importance de ces positions était telle, qu'on ne pouvait pas mettre en doute que l'ennemi, s'il les perdait, ferait de grands efforts pour les reprendre. En conséquence, les troupes de la garde impériale étaient données pour réserve au 2^e corps.

Le 8 septembre, à huit heures du matin, on lança sur le bastion Central deux mines de projection chargées chacune de 400 kilogrammes de poudre. L'explosion se fit vers le milieu du bastion et parut y causer un grand désordre. A la même heure, nous fîmes jouer en avant de nos cheminement sur le fort de Malakoff, trois fourneaux chargés ensemble de 1,500 kilogrammes de poudre, afin de rompre les galeries inférieures des mineurs russes, et de rassurer nos soldats qui venaient se masser dans les tranchées sous lesquelles les déserteurs annonçaient que le sol était miné.

A midi précis, nos soldats s'élançèrent des places d'armes avancées du front de Malakoff. Ils franchirent les fossés avec une agilité surprenante, et, montant sur les parapets, ils abordèrent l'ennemi au cri de *Vive l'Empereur!* Au fort de Malakoff, les talus intérieurs ayant une grande hauteur, les premiers arrivés s'arrêtèrent un instant pour se former, puis ils montèrent sur le parapet et sautèrent dans l'ouvrage.

La lutte qui avait commencé par des coups de feu, se continuait à la baïonnette, à coups de pierres et à coups de crosses ; l'écouvillon était devenue une arme entre les mains des canonniers russes ; mais partout les Russes étaient tués, pris ou chassés, et il n'y avait pas un quart d'heure que l'attaque avait eu lieu, que déjà le drapeau français flottait sur la redoute conquise.

Le redan du Carénage avait aussi été enlevé ; après une lutte très-vive, la colonne du centre était arrivée jusqu'à la seconde enceinte. Partout nous avions pris possession des ouvrages attaqués. Le général en chef fit le signal convenu pour l'attaque du grand Redan, et un peu plus tard pour l'attaque de la ville.

Les Anglais avaient 200 mètres à franchir sous un terrible feu de mitraille. Cet espace fut bientôt jonché de morts ; mais ces pertes n'arrêtaient pas la marche de la colonne d'attaque, qui arrivait en se dirigeant sur la capitale de l'ouvrage ; elle descendit dans le fossé, qui a environ cinq mètres de profondeur, et, malgré tous les efforts des Russes, elle escalada l'es-

carpe, et leur enleva le saillant du Redan. Mais, après une première lutte qui coûta cher aux Russes, les soldats anglais ne trouvaient devant eux qu'un vaste espace entièrement découvert, criblé par les balles de l'ennemi, qui se tenait abrité derrière des traverses éloignées. Ceux qui arrivaient remplaçaient à peine ceux qui étaient mis hors de combat. Ce n'est qu'après avoir soutenu pendant près de deux heures ce combat inégal, que les Anglais se décidèrent à évacuer le Redan.

L'attaque du bastion Central présenta le même résultat. Nos soldats du premier corps franchirent tous les obstacles et abordèrent bravement l'ennemi, auquel ils firent éprouver de grandes pertes dans le premier moment; mais bientôt, criblés de feux, et ne trouvant pas d'abri contre les coups qui les frappaient dans plusieurs directions, ils renoncèrent à une attaque dans laquelle le général en chef avait prescrit de ne pas s'obstiner.

Au fort de Malakoff, les Russes firent de grands efforts pour reconquérir les ouvrages qui leur avaient été enlevés. Revenant sur le Redan avec des colonnes nombreuses soutenues par de l'artillerie de campagne, ils parvinrent à le reprendre et à nous faire abandonner la seconde enceinte; mais les premières colonnes d'attaque, soutenues par la garde impériale, restèrent inébranlables derrière le talus extérieur de la première enceinte.

Plusieurs retours offensifs furent aussi tentés, mais inutilement, contre l'ouvrage de Malakoff; les cadavres de l'ennemi s'entassaient devant le front de gorge, mais la première division restait inébranlable; et à la chute du jour nous étions maîtres de cette citadelle, sans laquelle les Russes ne pouvaient plus continuer leur défense que pendant peu de jours, et encore en sacrifiant une partie de leur armée, qui, après la rupture du grand pont de radeaux, serait restée sans communication avec le nord de la rade. Aussi ont-ils pris un grand parti. Ils avaient tout préparé pour détruire la place de leurs propres mains, dans le cas où ils seraient forcés de l'abandonner. Pendant la nuit du 8 au 9, de fortes explosions nous ont annoncé que cette grande lutte était arrivée à son terme. L'ennemi abandonnait Sébastopol, mais il ne voulut nous laisser que des ruines.

Nos pertes sont grandes, mais l'armée dont l'Empereur peut être fier, a bien mérité du pays. Les travaux si longs et si pénibles du siège n'ont jamais lassé sa patience. Toutes les fois qu'ils ont abordé l'ennemi, nos soldats ont fait preuve d'une grande bravoure, et l'assaut du 8 septembre est un fait d'armes dont la France peut s'enorgueillir.

Ainsi s'est terminé ce siège mémorable, dans lequel les moyens de la défense et ceux de l'attaque ont atteint des proportions colossales. Les Russes avaient plus de 800 bouches à feu en batterie, et une garnison dont ils faisaient varier à volonté la force et la composition. Après l'immense quantité de projectiles qu'ils nous ont envoyés, on est surpris de voir qu'ils en étaient encore largement approvisionnés, et j'ai lieu de croire qu'ils ont laissé plus de 1,500 pièces dans la place.

L'armée assiégeante avait en batterie, dans les diverses attaques, environ 700 bouches à feu qui ont tiré plus de 1,600,000 coups. Nos cheminement, exécutés en grande partie dans le roc au moyen de la poudre, présentent un développement de plus de 80 kilomètres (20 lieues). On a employé 80,000 gabions, 60,000 fascines, et près d'un million de sacs à terre.

Jamais le corps du génie n'avait eu à exécuter des travaux aussi difficiles et aussi multipliés, et dans aucun siège il n'avait éprouvé d'aussi grandes pertes. 51 officiers ont été tués, 55 ont été blessés.

Voici l'ordre du jour par lequel le maréchal Pélissier signalait, le 9 septembre, la prise de possession de Sébastopol :

ORDRE GÉNÉRAL.

Soldats !

Sébastopol est tombé. La prise de Malakoff en a déterminé la chute. De ses propres mains, l'ennemi a fait sauter ses formidables défenses, a incendié sa ville, ses magasins, ses établissements militaires, et coulé le reste de ses vaisseaux dans le port. Le boulevard de la puissance russe dans la mer Noire n'existe plus.

Ces résultats, vous les devez, non seulement à votre brillant courage, mais encore à votre indomptable énergie et à votre persévérance pendant un long siège de onze mois. Jamais l'artillerie de terre et de mer, jamais le génie, jamais l'infanterie n'avaient eu à triompher de pareils obstacles; jamais aussi ces trois armes n'ont déployé plus de bravoure, plus de science, plus de résolution. La prise de Sébastopol sera votre éternel honneur.

Ce succès immense grandit et dégage notre position en Crimée; il va permettre de rendre à leurs foyers, à leurs familles, les libérables qui sont restés dans nos rangs.

Je les remercie, au nom de l'Empereur, du dévouement dont ils n'ont cessé de donner des preuves, et je ferai en sorte que leur retour dans la patrie puisse bientôt s'effectuer.

Soldats ! la journée du 8 septembre, dans laquelle ont flotté ensemble les drapeaux des armées anglaises, piémontaises et françaises, restera une journée à jamais mémorable. Vous y avez illustré vos aigles d'une gloire nouvelle et impérissable.

Soldats, vous avez bien mérité de la France, de l'Empereur.

Au grand quartier général, à la redoute Ma-

lakoff, le 9 septembre 1855.

Le général en chef.
PÉLISSIER.

Le *Moniteur* a publié un nouveau rapport du maréchal Pélissier, daté de Sébastopol le 14.

Énumérant les pertes éprouvées par les Français, le maréchal annonce que nous avons eu 5 généraux tués, 4 blessés, 6 contusionnés; 24 officiers supérieurs ont perdu la vie, 20 ont été blessés, 2 ont disparu. On compte 116 officiers subalternes tués, 224 blessés, 8 disparus. 1,489 sous-officiers et soldats ont été tués, 4,259 ont été blessés, 1,400 ont disparu. Total de nos pertes en tués, blessés et prisonniers: 7,551.

Le *Moniteur* du 25 contient un décret qui ouvre un crédit de 10 millions pour subvention aux travaux d'utilité publique et distribution de secours pour les bureaux de bienfaisance.

Il contient encore un article empreint d'un grand esprit de cordialité pour l'Angleterre, qui rivalise de zèle avec la France pour contribuer aux succès de nos opérations en Orient. L'Angleterre a envoyé 80,000 hommes en Orient; elle a transporté 40,000 Français et beaucoup de matériel.

En terminant, cet article dit que les nations anglaise et française ne se contentent pas d'appuyer les gouvernements menacés, mais elles les devancent en prodiguant les moyens propres à assurer le triomphe de la cause dont les deux peuples comprennent la justice et la grandeur.

L'assaut de Kars donné par les Russes, a été repoussé par les Turcs. — *Moniteur*.

DES SUBSISTANCES.

Le *Moniteur universel* a publié, dans son numéro du 20 septembre, un article que nous croyons devoir reproduire. Nos lecteurs y trouveront des faits irrécusables. Cet article est de nature à calmer, sinon à faire disparaître complètement, la panique qui régnait depuis quelque temps sur nos marchés.

Le gouvernement se préoccupe à juste titre de la question toujours si grave des subsistances. C'est la troisième fois, depuis trois ans, que le prix élevé du blé impose au pays de grands sacrifices. Dans cette circonstance difficile, le gouvernement ne faillira pas à son devoir.

Examinons l'état de la question. La France produit annuellement 82 millions d'hectolitres de blé. Supposons que la récolte de cette année en ait produit 75 seulement; il y aurait un déficit de 7 millions d'hectolitres. Or, tant que ces 7 millions d'hectolitres n'auront pas été remplacés en France par la production étrangère, il n'existe pas de moyens humains de faire baisser les prix. Le grand intérêt est donc de faire arriver cette quantité de blé le plus rapidement, le plus économiquement possible de l'étranger. Une fois arrivée, il faut qu'elle se répande le plus économiquement possible dans toutes les parties de l'Empire et qu'elle ne puisse plus en sortir. Cela fait, les prix baisseront par le cours naturel des choses.

Quel est donc le meilleur moyen de se procurer ces 7 millions d'hectolitres? Est-ce, comme on le propose, en faisant baisser artificiellement les prix? Est-ce en contraignant les détenteurs à vendre d'une certaine manière, en certains lieux, à un certain taux? Est-ce en donnant des primes d'importation? Nous ne le croyons pas. Si, par un moyen factice, le gouvernement avait l'imprudence de vouloir faire baisser les mercures en faisant vendre du blé à vil prix; s'il voulait user de mesures inquisitoriales envers les détenteurs, ces résolutions amèneraient un résultat opposé à ses desirs: la crainte s'emparerait de tous ceux qui ont du blé; il disparaîtrait des marchés, on le cacherait plutôt que de le vendre, et la baisse purement artificielle ne pourrait se maintenir; le blé étranger ne trouvant plus d'avantage sur nos marchés, n'entrerait plus en France, et nous en viendrions inévitablement à la disette, car il est aussi impossible d'imposer par la force un prix aux denrées en général que d'empêcher l'eau de prendre son niveau. La fameuse loi du *maximum*, de funeste mémoire, a été une preuve évidente du mal que peut produire l'ignorance en fait d'économie politique. La confiance et la liberté des transactions sont les bases invariables de la prospérité du commerce, et, par conséquent, les causes de l'abondance.

Quant aux primes à l'importation des blés en France, quelques personnes s'imaginent que le grain baisserait de tout le montant de la prime. L'expérience a déjà été faite en 1816 et n'a pas réussi. En effet, si le gouvernement déclarait qu'il donne une prime à l'importation du blé, au bout de très peu de temps les producteurs et commerçants étrangers en élèveraient le prix de toute la valeur de cette prime, et la mesure n'aboutirait qu'à enrichir les étrangers au détriment des producteurs et des consommateurs français.

Qu'y a-t-il donc à faire? C'est, ainsi que le prescrit le décret du 8 septembre dernier, d'ouvrir pour plus d'une année encore nos frontières à toutes les denrées alimentaires des pays étrangers; c'est de défendre l'exportation hors de France; c'est de faciliter les transports par

les chemins de fer et les canaux en les rendant moins coûteux, afin d'égaliser autant que possible le prix des grains sur tout le territoire; c'est d'encourager, d'exciter, de seconder les achats à l'étranger; c'est de laisser la liberté la plus entière aux transactions, tout en sévissant avec vigueur, selon la loi, contre les manœuvres coupables ayant quelquefois pour but de créer, par des coalitions, des hausses artificielles; c'est de provoquer la charité publique et privée dans le moment où le pain est le plus cher; c'est enfin d'activer le travail intérieur; car, si l'on parvient à rendre la main-d'œuvre plus recherchée, et, par conséquent, plus chère, l'ouvrier obtiendra un prix rémunérateur qui compensera jusqu'à un certain point l'élévation du prix des denrées. Il faut bien le dire, la vileté du prix de ces denrées n'est pas toujours une preuve de prospérité. Il est des contrées où le blé, par exemple, est pour rien, et où cependant le peuple est dans une profonde misère, parce que, faute d'activité industrielle et commerciale, il ne peut pas acheter en quantité suffisante les aliments de première nécessité, même au faible prix où ils se vendent.

D'ailleurs, il est une vérité incontestable, c'est que l'élévation du prix du blé permet seule de combler le déficit; car, sans aucun doute, les producteurs et les négociants étrangers ne viendront l'apporter sur nos marchés que s'ils y trouvent un bénéfice raisonnable et la sécurité complète de leurs transactions.

Cela est si vrai que déjà la hausse du blé a donné en temps utile l'éveil au commerce. Elle a déterminé des ordres nombreux et importants d'achats à l'étranger; et non seulement les arrivages qui en seront la conséquence auront pour résultat de faire baisser les prix, mais la simple connaissance de ce fait concourra au même but, dès qu'il sera connu des producteurs français.

Que le pays se rassure donc; le gouvernement veille, et, préoccupé surtout du bien-être de la classe la plus nombreuse, il saura tout à la fois prendre les mesures les plus prudentes, les plus efficaces, et résister à toutes les exigences déraisonnables avec la force que donnent l'amour du bien et le sentiment du devoir.

Un accident bien triste est arrivé dimanche à la Ricamarie, au-devant de la fontaine. Un de ces nombreux omnibus qui desservent la route de Saint-Etienne à Firminy, a écrasé la veuve Grivolat, âgée de 65 ans. Ce malheureux événement est arrivé vers 7 heures 1/2 du soir. La victime était sourde et n'avait, il paraît, entendu ni le bruit de la voiture, ni les cris du conducteur, qui n'a pu, à la descente, arrêter à court ses chevaux. La femme Grivolat, transportée à son domicile, y a expiré en arrivant.

Le même jour, à trois heures de l'après-midi, le nommé Creusier (Antoine), âgé de 80 ans, mendiant d'habitude, marchant avec des crosses, revenait de sa ronde en apportant une abondante récolte de pain qu'il avait vendue dans une maison située à Bourbouillon, sur la voie du chemin de fer. En sortant de cette maison, il s'avança sur la voie ferrée, et au même instant une machine qui se rendait à Rive-de-Gier l'a atteint et lui a broyé le bras gauche. Conduit à l'hospice, il a été amputé. Creusier est atteint de surdité.

Le même jour, dans l'après-midi, le nommé Bourdin (Jean-Baptiste), cultivateur à Saint-Genis-Terrenoire, âgé de 75 ans, est tombé de dessus un noyer sur lequel il était monté. Bourdin s'est cassé l'épaule gauche. Il est dangereusement malade.

Le 26, sur les 10 heures, le nommé Gasquier (Jean) âgé de 27 ans, né à Ouryon, canton de Craponne (Haute-Loire), était occupé à des travaux de terrassement à gauche de l'entrée du Tunnel de Couzon, du côté d'Egarande. Le sieur Popelimon Modeste, chef de chantier, était placé avec un autre ouvrier sur la partie supérieure du terrain, afin de s'assurer s'il existait des crevasses. Tout-à-coup une quantité de terres s'étant détachée, est venue rouler sur le malheureux Gasquier qui a eu la poitrine écrasée. La mort a été instantanée.

Le 25 courant, sur sur les 8 heures du matin, le nommé Rivoire (Etienne), âgé de 48 ans, natif de Brignais (Rhône), voiturier à Rive-de-Gier, conduisait une charrette, lorsqu'arrivé à l'angle du pont du Sardon, ayant tourné trop court, il a été pris entre sa voiture et le mur, et a eu la cuisse cassée. Conduit à l'hospice, il a reçu les soins que réclamait son état. L'amputation sera peut-être nécessaire.

(*Mémorial de la Loire*.)

SOIRÉE MUSICALE.

M. Zimmermann, pianiste, doit se faire entendre lundi soir, au Collège, avec le concours de nos meilleurs artistes et amateurs. Nous avons sous les yeux le *Salut Public* de Lyon du 15 mai dernier, qui apprécie en ces termes le deuxième concert que cet artiste a donné à St-Etienne :

« Nous avons eu le plaisir d'entendre M. Zimmermann pour la seconde fois. Cet artiste nous a fait admirer le jeu correct, facile et expressif qui lui assure un rang distingué parmi nos exécutants. Il est impossible d'imaginer plus d'aisance dans les difficultés, plus de finesse dans les détails; mais ce qui nous a le plus frappé, c'est la simplicité avec laquelle il évite d'accuser les tours de force, c'est la facilité avec laquelle il en triomphe, les dédaignant pour ainsi dire, ne visant qu'au résultat, au cachet, au style; fidèle en cela aux vraies traditions des grands maîtres, tandis que les petits disciples s'appliquent avant tout à faire ressortir les difficultés, pour qu'on s'aperçoive bien de la dextérité avec laquelle ils les surmontent.

Plusieurs artistes de Saint-Etienne ont prêté leur concours à M. Zimmermann. D'autre part, l'élite de nos professeurs et amateurs de notre ville avaient répondu à l'appel de virtuose et s'étaient donné rendez-vous au foyer du théâtre, qui est bien approprié pour cette destination et dans lequel le beau et bon piano à que de Pleyel faisait merveille, etc., etc. »

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.
1^o Trio pour piano, violon et violoncelle, exécuté par Mlle Cleste et MM. Romedenne et X... REISIGER.
2^o Grande fantaisie pour piano, exécutée par M. Zimmermann, ROSENHAIN.
3^o Morceau de chant, par M. X... SCHULOFF.
4^o Galop de bravoure, pour piano. ASCHER.
5^o La danse Espagnole.

SECONDE PARTIE :
1^o 2^o partie du trio pour piano, violon et violoncelle, REISIGER.
2^o Grande fantaisie sur l'opéra *Don Pasquale*, par M. Zimmermann. DONIZETTI.
3^o Romance chantée par M. X... N. LOUIS.
4^o Duo, pour violon et piano, sur l'opéra *Beatrice di Tenda*, par MM. Romedenne et Zimmermann.
5^o Etude mazurka. ZIMMERMANN.
Odette, grande valse de concert, exécutée par l'auteur. ZIMMERMANN.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, on commencera à 8 heures précises.

L'exposition universelle devant amener à Paris un grand nombre de nos lecteurs, nous leur recommandons de visiter les magasins de nouveautés du Petit-Saint-Thomas, comme l'Établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confections, ameublements, etc., etc. (Service spécial créé pour la Province). — Expédition franc de port pour toute la France, jusqu'à destination.

Les cinq tirages du mois d'octobre.

Toutes les loteries en émission annoncent de prochains tirages; c'est en première ligne la loterie d'Auvergne, dont on admire chez M. Quevauvillers, orfèvre-joaillier, rue de la Paix, n^o 5, la magnifique exposition, qui a fixé au 31 un tirage d'un lot de 100,000 francs, de cent autres lots s'élevant à 50,000 fr.; c'est la loterie *Saint-Pierre*, qui fera dans le même mois, le 15, un tirage de 20,000 fr. tout en conservant aux billets qui y auront concouru les mêmes droits pour le second tirage de 50,000 fr. et pour le dernier tirage auquel est réservé le lot de 100,000 fr. Le même jour se tirera une loterie toujours placée au premier rang dans l'estime et la sympathie de la population parisienne, la loterie de l'*Asile-Fénélon*, et à peine les listes de ces tirages sont-elles distribuées, l'émotion en sera-t-elles calmée, que les numéros des loteries *Saint-Antoine* et de *Plombières*, dont il ne reste plus à placer qu'un petit nombre, sortiront des urnes; après ces cinq tirages, que verra le mois prochain, viendra le second tirage de la belle loterie *Saint-Roch*, dont on n'a pas oublié le placement de 500,000 billets en un mois.

Les six loteries que nous venons de nommer comptent 375 lots, et dans ce nombre 5 de 100,000 fr. un de quarante, plusieurs de 25, de 20, un grand nombre de 10. M. Pagès, en les réunissant en une seule souscription, soit dans ses bureaux, soit dans ses nombreux dépôts à Paris et dans tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement présente à la fois au public une combinaison riche des plus belles chances et une notable économie de frais; en effet; au lieu de six demandes une seule suffira pour se procurer des billets des six loteries, et chaque souscripteur recevra affranchi une liste de chaque tirage; il faut aussi ajouter que choisis dans de nombreux assortiments, tous les envois présenteront une grande variété de numéros.

La Souscription aux six loteries est ouverte de ce jour au 15 Octobre prochain, au bureau principal, chez M. Pagès, rue de Trévise, 15, à qui les demandes de billets, soit d'une, soit de plusieurs Loteries, doivent être adressées accompagnées de man-

dats de poste, dont le montant est distribué suivant les intentions du souscripteur.

On peut aussi se procurer des billets des six loteries chez tous les dépositaires correspondants établis dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement notamment :

A Lyon, au bureau succursale de M. Pagès, rue Centrale, 61 ; à Toulouse, chez M. Quere, place du Capitole, 9 ; à Rouen, chez M. Haulard, libraire, rue Grand-Pont, 27 ; à Bordeaux, chez MM. Dumenuie, libraire, cours du 50 juillet ; Férret, libraire, Fossés de l'Intendance ; à Marseille, chez M. Mangelle, libraire, et chez MM. Makaire et Deleuil, rue Saint-Ferréol, 19 ; à Lille, chez M. Vanakère, libraire ; à Amiens, chez M. de Mailly, rue des Ravissons, 40.

MM. HENRY et DEMARSON, parfumeurs-savonniers de S. M. l'Empereur, ont l'honneur de rappeler à MM. les coiffeurs et parfumeurs de la Province, que l'économie qui résulte pour eux de la suppression de leurs voyages, leur permet de les faire profiter d'avantages considérables qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs que chez eux.

Toute commission devra être d'au moins cent francs et être adressée directement à leur maison, Boulevard Poissonnière, 20, à Paris.

MM. les coiffeurs qui n'auraient pas reçu de circulaire accompagnée d'un catalogue, sont instamment priés de vouloir bien en faire la demande ; il y sera fait droit immédiatement.

MM. les créanciers de la faillite de dame VALLET, marchande, demeurant à Roanne, sont convoqués à se réunir le six octobre prochain, à neuf heures du matin, au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

BOURSE DE PARIS
du 29 septembre

Rente 3 p. %	65. 60
— 4 1/2 p. %	91. 00
Banque de France	3280. 00

MERCURIALES
DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON
Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	
	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	6 85	6 40
id. 2 ^{me} qualité.	6 45	6 20
Seigle 1 ^{re} qualité.	5 25	4 60
id. 2 ^{me} qualité.	5 00	4 25
Orge	3 40	3 20
Avoine	1 40	1 50
Colza	0 00	6 50
Farine 1 ^{re} qualité.	83 00	80 00
Farine 2 ^e qualité.	80 00	77 00
Farine 3 ^e qualité.	73 00	00 00

Annales judiciaires.

ÉTUDE M^e NIGAY, AVOUÉ A ROANNE.

VENTE
PAR LICITATION
Pardevant le Tribunal civil de Roanne,
EN UN SEUL LOT,
D'UN CORPS DE BATIMENTS
Situé à St-Symphorien-de-Lay.
Adjudication au jeudi 23 octobre 1855.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Un corps de bâtiments ayant cour au milieu, désigné sous le numéro 127, section D, de la matrice cadastrale de la commune de St-Symphorien-de-Lay.

La maison principale a sa façade sur la route impériale. Elle est construite à pierre et chaux et couverte à tuiles creuses. Elle se compose :

1^o d'un rez-de-chaussée ayant pour une croisée et son entrée par deux portes, dont l'une dessert un corridor ; 2^o d'un premier étage, éclairé par trois croisées, et d'un second étage ou grenier éclairé par trois croisées.

Le bâtiment qui est au fond de la cour est aussi couvert à tuiles creuses et bâti à pierres et chaux. Il prend ses jours et entrée sur une ruelle en midi, par une croisée et une porte.

Un escalier conduit au premier étage, qui est éclairé par deux autres croisées. Le tout a une superficie de deux ares dix centiares, se trouve situé au bourg de St-Symphorien-de-Lay et se confie de nord par la route impériale, de matin par maison et jardin à Favrichon, de midi par une ruelle et de soir par maison aux sœurs Chanellière et une autre maison à madame Péronnet, de St-Symphorien-de-Lay.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Roanne, en date du vingt-un août mil huit cent cinquante-cinq, rendue entre le sieur Pinel-Gueryon, négociant, demeurant à Lyon, demandeur, ayant pour avoué constitué M^e NIGAY, exerçant en cette qualité près ledit Tribunal ;

Et 1^o Jean-Louis Grand, ouvrier menuisier, demeurant à Paris, agissant en son nom personnel et comme exerçant les droits de Léonard Grand, son fils mineur, ayant pour avoué M^e Boussand ;

2^o Antoine Grand, menuisier, demeurant à St-Symphorien-de-Lay, et Louis Collet, horloger, demeurant à Lyon, ayant pour avoué constitué M^e Roehard, tous défendeurs.

L'adjudication sera tranchée en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, devant

M. Duvergier, juge-commissaire, et en un seul lot, le jeudi vingt-cinq octobre prochain, sur la mise à prix de trois mille francs, fixée par le jugement qui a ordonné la vente.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué du poursuivant.
Signé, NIGAY.

ÉTUDE DE M^e MARCHAND, AVOUÉ A ROANNE.
VENTE
PAR LICITATION
En deux lots séparés, avec enchères générales,
D'IMMEUBLES,
Situés sur la commune du Coteau.

Adjudication au jeudi vingt-cinq octobre mil huit cent cinquante-cinq, en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, et pardevant M. ARDAILLON, juge, commis pour recevoir les enchères.

Cette vente est poursuivie par voie de licitation, avec concours d'étrangers, à la requête de Benoit Prajoux, propriétaire, demeurant à Roanne, lequel a pour avoué constitué M^e Etienne MARCHAND, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne où il demeure ;

Contre 1^o Catherine Prajoux, religieuse au couvent du Lion-Partence, demeurant à Avignon, laquelle a pour avoué constitué M^e Thiodet, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure ;

2^o Pierre Dozance, marinier, et Françoise Prajoux, son épouse, demeurant au Coteau ;

3^o Antoine Prajoux, agent d'affaires, demeurant au Coteau ;

Lesquels ont pour avoué constitué M^e Auclair, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure.

La vente a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Roanne, contradictoirement rendu entre les consorts Prajoux le vingt-un août mil huit cent cinquante-cinq.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE et composition des lots.
Premier lot.

Il se compose 1^o d'une maison couverte à tuiles creuses, composée d'une cave prenant son entrée en nord, de deux appartements au rez-de-chaussée, de deux au premier étage et d'un au second étage ; le rez-de-chaussée prend ses jours par deux fenêtres du côté de nord et deux du côté de midi ; le premier étage prend également ses jours par deux fenêtres du côté de nord et deux du côté de midi.

Cette maison est confinée au soir par la route impériale, au matin par la remise dont il sera ci-après parlé ;

2^o D'une remise située en matin de la maison ci-dessus désignée et adossée au mur de M. le marquis de Tardy ;

3^o Des cour et aisances qui se trouvent en midi et en face de la maison ci-dessus ;

4^o D'une moitié de jardin ayant une contenance totale d'environ douze ares, situé en matin de la maison ci-dessus, confiné de nord et matin par mur à M. le marquis de Tardy, et d'autre part par jardin aux héritiers Dubost : la partie de jardin attribuée à ce premier lot est séparée du surplus par une allée principale traversant le jardin de midi en nord.

Les enchères seront ouvertes sur ce lot sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, fixée par le jugement qui a ordonné la vente, ci. 4300 fr.

Deuxième lot.

Il se composera 1^o d'une maison actuellement habitée par un sieur Néron, couverte à tuiles creuses et composée d'un rez-de-chaussée ayant trois appartements, de deux écuries avec fenil et galetas au-dessus.

Cette maison est confinée de midi par un passage existant entre ladite maison et celle désignée au premier lot, de soir par le jardin aux héritiers Dubost ;

2^o De l'autre moitié de jardin située en soir et séparée du surplus du même jardin par une allée aboutissant au mur de M. le marquis de Tardy, et traversant ce jardin de nord en midi ;

3^o Des cour et aisances se trouvant au-devant et en face de la maison comprise au deuxième lot.

Les enchères seront ouvertes sur ce lot sur la mise à prix de douze cents francs, fixée par le jugement qui a ordonné la vente, ci. . . 1200 fr.

Après les adjudications partielles, il y aura enchère générale sur les deux lots réunis, et cette enchère sera préférée si elle excède ou si elle égale les adjudications partielles.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune du Coteau, canton de Perreux, arrondissement de Roanne (Loire) ; ils dépendent de la communauté d'acquêts ayant existé entre Antoine Prajoux et Benoit Chamussy, son épouse décédée.

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en deux lots séparés, sauf enchère générale, le jeudi vingt-cinq octobre mil huit cent cinquante-cinq, en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, qui se tiendra de onze heures du matin à deux heures de relevée en l'auditoire ordinaire et pardevant M. Ardaillon, juge commis pour recevoir les enchères et trancher l'adjudication.

M^e Etienne MARCHAND, avoué, demeurant à Roanne, continuera d'occuper pour le poursuivant.

Pour extrait :
Signé, MARCHAND.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.
Par exploits des huissiers Coquard, de Roanne, et Paccard, de Noiretable. M. Pierre Coquard, propriétaire, demeurant à St-Just-en-Chevalet ;

A fait signifier à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne et à Anne Damon, veuve de Mathieu Lafay, propriétaire, demeurant aux Salles ;

Un acte fait au greffe dudit Tribunal, le six septembre courant, contenant dépôt d'une copie collationnée d'un jugement rendu par ce même Tribunal civil de Roanne, le trente-un juillet dernier, prononçant adjudication, au profit de M. Cognard, et moyennant la somme de onze cent soixante-quinze francs, d'immeubles situés à St-Just-en-Chevalet, expropriés au préjudice de la veuve Lafay, en sa qualité de tutrice des enfants mineurs nés de son mariage avec ledit Lafay.

Dans ces mêmes exploits, il leur a été déclaré que cette signification avait pour but de purger les hypothèques légales pouvant grever ledits immeubles, et que ne connaissant pas tous ceux qui peuvent avoir de semblables hypothèques, la présente insertion serait faite conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait :
Signé, MARCHAND.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE DE DAME VALLET.
MM. les créanciers de la faillite de dame VALLET, marchande, demeurant à Roanne, sont convoqués à se réunir le six octobre prochain, à neuf heures du matin, au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

1^o Le compte de M. Bostmambrun, syndic définitif de cette faillite ;

2^o Les propositions de la faillite, consentir à un concordat, sinon à un contrat d'union, sous la présidence de M. Paul Vial, juge-commissaire. Roanne, le 26 septembre 1855.

BARBE, greffier.

FAILLITE DUMAS.

MM. les créanciers de la faillite DUMAS, ci-devant ferblantier, demeurant à Roanne, sont convoqués à se réunir le huit octobre prochain, à neuf heures du matin, au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

1^o Le compte de M. Bostmambrun, syndic définitif de cette faillite ;

2^o Les propositions de la faillite, consentir à un concordat, sinon à un contrat d'union, sous la présidence de M. Seive, juge-commissaire. Roanne, le 28 septembre 1855.

BARBE, Greffier.

FAILLITE DE VEUVE POUDE.

MM. les créanciers de la faillite veuve POUDE, ci-devant marchande, demeurant à Roanne, sont convoqués à se réunir le neuf octobre prochain, à neuf heures du matin, au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre :

1^o Le compte de M. Bostmambrun, syndic définitif de cette faillite ;

2^o Les propositions de la faillite, consentir à un concordat, sinon à un contrat d'union, sous la présidence de M. Seive, juge-commissaire. Roanne, le 28 septembre 1855.

BARBE, Greffier.

FAILLITE BESACIER.

MM. les créanciers de la faillite BESACIER, sont convoqués à se réunir le douze octobre prochain, à neuf heures du matin, au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, 1^o pour prendre part à la répartition de l'actif ; 2^o pour donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Roanne, le 28 septembre 1855.

BARBE, Greffier.

FAILLITE DE VEUVE BONNET.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du vingt-sept septembre mil huit cent cinquante-cinq, la faillite d'Antoinette Labouré, veuve Bonnet, ci-devant marchande, demeurant à St-Romain-d'Urfé, primitivement fixée au seize août mil huit cent cinquante-cinq, a été définitivement reportée au vingt-neuf novembre mil huit cent cinquante-quatre.

A LOUER,
DE SUITE,
Rue Ste-Elisabeth,
MAGASIN, 2^e et 3^e ÉTAGES,
Fraichement décorés et entièrement réparés à neuf, vernis et tapissés, avec caves et greniers.
S'adresser à M. PERRIN.

AVIS.

Il a été perdu un Chien d'arrêt, race anglaise, poil ras complètement noir, mâchoire inférieure grisonnante. Récompense à qui le ramènera à M. Paul Guillien, maire à St-Just-en-Chevalet.

A LOUER,
DE SUITE,
Quai de l'Île,
PLUSIEURS APPARTEMENTS.
S'adresser au sieur Cancalon François, place St-Jean.

FONDS D'ÉPICERIE,
LIQUEURS DENRÉES COLONIALE.

Madame veuve Pullin ayant perdu son mari, annonce qu'elle veut se défaire de ses marchandises et de son fonds très achalandé, situé à Roanne, rue du Collège, maison Geoffroy, 17.

Elle accordera des facilités aux acquéreurs.

AVIS.

Le sieur Blondel, matelassier, à Roanne, rue Ste-Elisabeth, prévient tous ceux qu'il appartiendra qu'ils aient à n'accorder aucun crédit à sa femme, dans la pensée d'avoir recours contre lui, parce qu'il refusera à l'avenir, et en vertu du présent avis, de faire droit à toute demande qui lui serait adressée

AVIS.

M. JACQUET, ex-cuisinier de plusieurs grands généraux français, annonce qu'il vient d'établir dans la maison de M. Pion, huissier, rue Ste-Elisabeth, un four de pâtisserie, au moyen duquel il sera toujours fourni de pâtés chauds et froids, au gras et autres ; de gâteaux, galantines, vols au-vent, etc. dans tous les prix ; enfin de tous assortiments pour soirées et autres réunions.

M. JACQUET se mettra à la disposition des personnes qui voudront donner des repas de famille, de noces ou autres, le tout à des prix modérés.

FONDS DE FERBLANTERIE ET DE CHAUDRONNERIE A VENDRE,
Pour cause de santé.

Ce fonds est situé dans la ville industrielle de Tarare, dont la population s'accroît progressivement.

Il existe depuis longues années, et se compose d'une clientèle nombreuse.

S'adresser à M. CHAPE, confiseur à Roanne, ou à M. POPELIN, à Tarare.

A VENDRE,

1^o Un superbe et excellent PRÉ d'embouche, situé à Saint-Bonnet-de-Cray, appelé du Colombier. Sa contenance est de 7 hectares 97 ares 48 centiares.

2^o Un BOIS TAILLIS, aussi appelé du Colombier, situé au même lieu, de la contenance de 74 ares 90 centiares.

Pour voir les lieux et pour traiter, s'adresser à M^e MOREAU, notaire à Charlieu.

On donnera de grandes facilités pour les paiements.

Médaille d'Honneur

CAUTÈRES. Exempt de douleurs et de démangeaisons. POIS LE PERDRIEL, élastiques, émoullis à la gomme, et suppuratifs au Garou, TAFFETAS RAFRAÎCHISSANTS ROULEAUX BLEUS, TAFFETAS EMIPASTIQUE LE PERDRIEL, pour entretenir au mieux les vésicatoires (Rouleaux Roses) LES BELLES COMPRESSES DE LE PERDRIEL ET SES BRAS PERFECTIONNÉS, ne se vendent pas plus cher que les imitations de qualités inférieures, ils complètent un pansement propre et discret des vésicatoires et cautères.

BAS VARICES LE PERDRIEL, ou véritables remèdes contre ces affections. A Paris, pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre 76, fabrique rue Martyrs 28.

Nous rappelons que les véritables produits LE PERDRIEL, portent toujours sa signature, et ne se vendent pas plus cher que les imitations de qualités inférieures qui se débitent souvent sous son nom, et auxquelles il est étranger.

Dépôt à St-Etienne, chez MM. CHAUVÉAU et JACOB, pharm., — et à Roanne, chez M. GRIZIAUX, ph.

A LOUER
A la Toussaint prochaine,
UNE USINE,

Appellée FONTVAL.
Sise en la ville de Roanne,
Avec son moteur, ses vastes greniers et un logement bourgeois de huit ou dix pièces. Cette usine est propice à diverses industries, telles que : tannerie, teinture, moulin, fabrique de cotonne, blanchisserie, maison d'apprêt, etc., etc.
S'adresser, pour traiter, à M. PIZET, huissier à Roanne.

COLLES LIQUIDES.

Ces Colles (brune et blanche) s'emploient à froid. On peut s'en servir pour coller le bois, la porcelaine, le marbre, les potiches, les jouets, etc. — Prix du facon : 50 cent. Dépôt chez M. ROUBAUD, ph. à Roanne.

PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrouements et irritations de poitrine est prouvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Montrison, chez M. Fessy, ph.; Roanne, MERCIER, ph.; St-Symphorien-de-Lay, PÉRONNET, ph.

POUDRE DE ROGÉ

Elle sert à préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie.

Cette Limonade, approuvée par l'Académie impériale de Médecine, est d'un goût très agréable et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin, aussi est-elle d'un usage tout à fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. — Une instruction est jointe à chaque flacon. Dépôts: à Paris, rue Vivienne, 42; à Montrison, chez M. Fessy, ph.; Roanne, Mercier, ph.; Saint-Symphorien-de-Lay, Péronnet, ph.

A la Pharmacie BASTIDE frères, place Royale.

A LOUER, DE SUITE

ou pour la Toussaint prochaine,

DIVERS APPARTEMENTS,

AUX 2^e ET 3^e ÉTAGES,

Entièrement réparés à neuf, vernis et tapissés, avec caves et greniers, dans la maison MARTIN-GUBLAN, anciennement maison DUFOUR, dans l'Île, à Roanne. S'adresser au concierge.

POUR SE BIEN GUÉRIR d'un rhume, maladie de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le Julep calmant de Brugnatelli, que vous

trouverez à Lyon chez M. Deriard, rue Tupin, 10; à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collège; à Tarare, Michel, rue de la Pêcherie, 7, tous pharmaciens.

GLANDS DOUX.

Ce café est efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants; détruit l'effet irritant du café des îles. Pour éviter les contrefaçons, exiger paquets jaunes, bouts verts et notice rose. — Dépôt dans les principales maisons d'épicerie et drogueries.

Signé, LECOQ et BARGOIN.

ROB LAFFECTEUR.

PRIX: 7 fr. 50 c.

Seul autorisé.

Le Rob végétal du docteur Boyveau-Laffeteur, garanti véritable par la signature du docteur Girardeau de St-Gervais est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Larrey, de Cuisinier, de Salsepareille, de Saponnaire, etc.; il remplace l'huile de foie de morue, le sirop anti-scorbutique, les essences de Salsepareille, ainsi que toutes les préparations à base d'iode, d'or, etc. Le Rob est recommandé pour guérir les

- | | | |
|----------------------|-------------------|------------------|
| Dartres, | Tumeurs blanches, | Hydropisie, |
| Abcès, | Asthme nerveux, | Gravelle, |
| Goutte, | Ulcères, | Syphilis, |
| Marasme, | Gales dégénérées, | Gastro-Entérite, |
| Catarrhes de vessie, | Rhumatisme, | Scrofules, |
| Pâles couleurs, | Hypocondrie, | Scorbut, |

A Roanne, dépôt, renseignements et prospectus gratis, dans les pharmacies de MM. GRIZIAUX et ROUBAUD.



LES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

(Estomac, foie, rate, reins, intestins, nerfs, etc.) traitées et prévenues par une substance alimentaire, LA RÉVALESCÈRE DU BARRY. Cette petite brochure est distribuée gratis aux dépôts de la RÉVALESCÈRE DU BARRY, dans toute la France; à Paris, au dépôt général, 52, rue Hauteville.

Elle se vend en boîtes de fer-blanc

D'une demi-livre anglaise,	2 fr.	Qualité raffinée et concentrée extra-fine,
D'une livre id.	4 fr.	D'une livre anglaise,
De deux livres id.	7 fr.	De deux livres id.
De cinq livres id.	16 fr.	De cinq livres id.
De douze livres id.	32 fr.	De dix livres id.
		58 fr.

Dépôtaires: à Roanne, Eug. ROUBAUD, pharmacien, Lyon, MAUGAIN, St-Etienne, FAURE.

ENTREPOT GÉNÉRAL

DES CHOCOLATS, THÉS ET CACAO, DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE, A ROANNE, CHEZ M^{me} V^o GERBAY, FABRICANT-ACTIONNAIRE. Rue du Collège.

Roanne. — FERLAY, imprimeur, l'un des gérants.

Trois numéros par mois (les 1^{er}, 11 et 21), au lieu de deux, sans augmentation du prix d'abonnement (Départements, Corse et Algérie, un an, 22 fr.; 6 mois 12 fr.); meilleur marché que tous les autres journaux de modes paraissant aussi trois fois par mois et qui tous coûtent 28 fr. par an au lieu de 22 fr., c'est-à-dire 6 fr. de plus que la France Élegante.

BUREAUX

30, Rue des Jeuneurs, A PARIS.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

Envoyer franco un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser sans frais aux libraires et aux Messageries.

Cette belle Revue littéraire et artistique, la seule qui s'adresse réellement aux dames, ne doit pas seulement son succès sans exemple à son mérite littéraire et au talent si sympathique de sa directrice, elle en est aussi redevable à l'indépendance de sa rédaction. N'admettant aucune RECLAME PAYÉE, elle ne donne réellement que les modes acceptées par la bonne compagnie, par la société véritablement parisienne; aussi ses abonnées sont-elles sûres de trouver toujours en elle un miroir fidèle de ce qui se fait de beau dans tous les genres, de ce qui est généralement adopté par toutes les femmes de goût et de distinction, de ce qui constitue réellement le luxe parisien et l'élégance française, en un mot de ce que comprend dans son acception la plus complète ce mot magique: LA MODE.

PAR AN: 1^o 36 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par toutes les sommités littéraires. 2^o 56 gravures de modes parisiennes (dont 6 pour hommes, ce que ne fait aucun de ses concurrents), dessinées par M^{me} Héloïse LELON, et coloriées avec soin. 3^o 18 planches de dessins de broderies de M. MILLE, notre premier dessinateur en ce genre.

Elle publie dans tous ses numéros: LES SALONS, par madame la marquise de VAGNEUX, dont les piquantes indiscrétions sur le monde parisien ont fait pendant si longtemps le succès du journal LA MODE, et a commencé le 1^{er} octobre LA BELLE AUX YEUX D'OR, légende inédite par M^{me} la comtesse DASH.

DEUXIÈME ÉDITION MENSUELLE à 12 francs par an pour les départements.

Pour répondre aux désirs d'un grand nombre de personnes pour qui la grande édition est trop chère ou sans utilité, afin de se rendre accessible à toutes les positions, à toutes les fortunes, et devenir le journal obligé de toutes les Dames et Demoiselles, à partir du 15 octobre, la FRANCE ÉLÉGANTE publie une DEUXIÈME ÉDITION mensuelle exactement semblable à la grande édition pour tous les articles MODES, et n'ayant avec elle d'autre différence que l'étendue du texte et celle de ne paraître qu'une fois par mois au lieu de trois. (Les abonnements se font pour l'année.)

PRIME MAGNIFIQUE.

En ajoutant 3 francs au prix d'abonnement à l'une ou à l'autre édition on reçoit de suite et franco pour toute la France, deux superbes VUES (intérieure et extérieure) du PALAIS DE L'EXPOSITION par DAVID, et lithographiées à deux teintes sur une feuille grand-jésus de 50 cent. de hauteur sur 75 cent. de largeur, ou une seule de ces mêmes VUES PHOTOGRAPHIÉE avec le plus grand soin par MM. Bisson frères, sur une demi-feuille Colombier, de la hauteur de 40 centimètres sur 60 centimètres de largeur. Pour les abonnés hors de France, port à leur charge ou prendre au bureau.

Prix du Billet: UN FRANC.

Ce billet donne droit

A 50 CENTIMES DE LIBRAIRIE,

Et offre la chance

DE GAGNER 50,000 FR.

Indépendamment du tirage des gros lots, la loterie des Orphelines a trouvé le moyen DE DISTRIBUER IMMÉDIATEMENT, SANS FRAIS, AVANT LE TIRAGE, 600,000 LOTS

d'ouvrages de librairie, ayant ensemble une valeur De 300,000 francs.

A choisir dans un catalogue composé de plus de 500 articles différents et contenant des ouvrages des meilleurs auteurs anciens et modernes, au nombre desquels figurent notamment Chateaubriand, Balzac, Alex. Dumas, Lamartine, V. Hugo, Emile Souvestre, A. de Musset, Méry, Ch. Nodier, Alph. Karr, P. Féval, E. Scribe, Walter-Scott, lord Byron, la Fontaine, Molière, la Rochefoucauld, Bossuet, C. Delavigne, etc., etc. (Voir l'ajouté). — Cartes et Altes. — Albums de musique. — (Chants et Danses).

LOTÉRIE DES ORPHELINES

Autorisée par le Gouvernement au profit d'un Orphelinat de jeunes filles, fondé à Paris sous le patronage du clergé, de mères de familles, et de personnes dont la protection est acquise d'avance à toutes les œuvres de bienfaisance.

LOT PRINCIPAL: 50,000 FRANCS.

ADMINISTRATION CENTRALE, RUE D'ENFER, 53, A PARIS.

Les billets se distribuent aux bureaux du Journal.

Billet de série: CINQ FRANCS.

Ce billet contient 5 numéros et donne droit

A CINQ FRANCS DE LIBRAIRIE,

Il offre en outre la chance

DE GAGNER 50,000 FR.

Le porteur du Billet recevant de suite

Cinq francs de Librairie pour rien,

SE TROUVE DONC

REMBOURSÉ INTÉGRALEMENT,

Et tout en concourant à une œuvre profitable à l'humanité, il ne fait en réalité aucun don gratuit.

Le nombre des Billets de Série étant limité, il pourra se trouver rapidement épuisé.